

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

Date de convocation : 11 octobre 2024

Date d'affichage : 11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA - Jérôme GUILLOUD

Absents, excusés : Néant

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 septembre 2024
- Avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables retenues par les services de l'Etat suite aux ZAEnR proposées par la commune début 2024
- Acquisition à l'Euro symbolique de la parcelle A 1031 située Rue du Chalon
- Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les services déchets, eau potable et assainissement de Valence Romans Agglo pour l'année 2023
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Le contrat de location et de maintenance du prochain copieur a été signé avec CAP Bureautique.
- Les trois cartes de chasse ont été vendues.
- Le notaire a été informé de la volonté de la commune de céder à Claude MARTIN la parcelle A 765 qui passe sur son terrain (en attente pour une éventuelle signature).
- Les projets de coupes de bois proposés par l'ONF pour 2025 ont été notifiés à Bruno OLLAT

Approuvé à l'unanimité

**AVIS SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES
RETENUES PAR LES SERVICES DE L'ETAT SUITE AUX ZAEnR PROPOSEES
PAR LA COMMUNE DEBUT 2024**

Pour rappel, en mars 2024, après une consultation du public, le conseil municipal avait défini les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) suivantes :

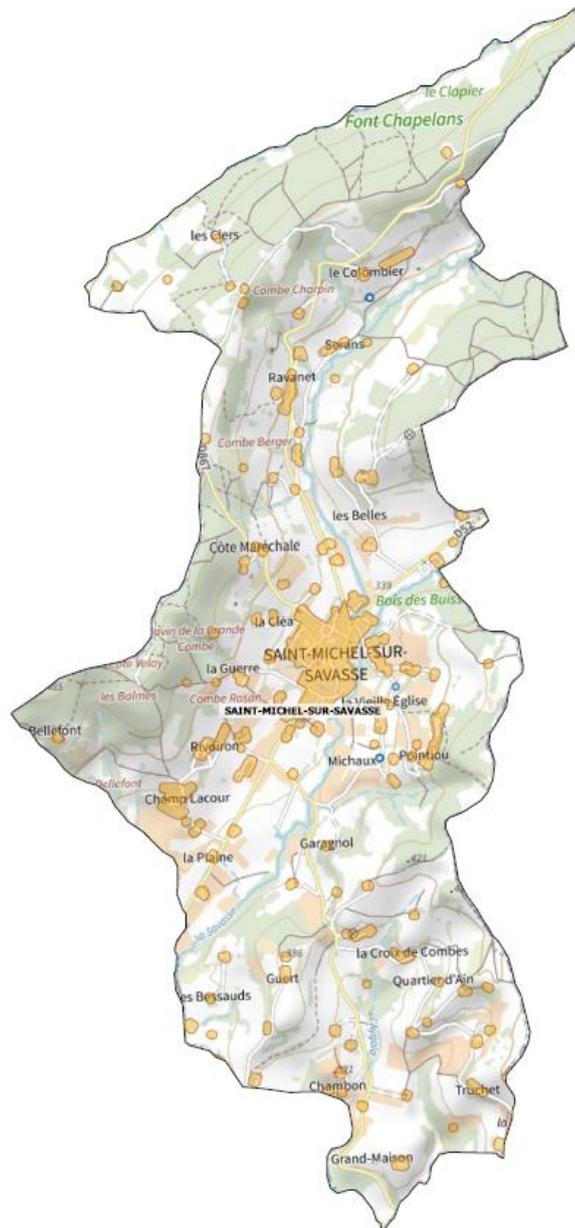
1) Les zones proposées

Zones avec le type d'énergie renouvelable à développer	Numéro	Localisation
Solaire sur bâtiment	Carte 1	Ensemble du territoire communal sur les bâtiments privés et publics
Solaire au sol	Carte 2	Sur les parcelles communales : <ul style="list-style-type: none">- A 575 (Côte Maréchale)- A 1006, A 1129, A 1132 (Lagune)- F 898, F 10 (Garagnol)
Hydraulique	/	Non concerné
Eolien	/	Néant (<i>le conseil municipal ne propose aucune zone d'accélération en matière d'éolien</i>)
Géothermie	/	Néant (<i>le conseil municipal ne propose aucune zone d'accélération en matière de géothermie</i>)

Méthanisation et biogaz	/	Néant (<i>le conseil municipal ne propose aucune zone d'accélération en matière de méthanisation</i>)
-------------------------	---	---

2) Cartographie

a. Carte 1



b. Carte 2



Ces zones ont été soumises à la Préfecture en mars 2024.

Par un courrier du 28 août 2024, les services de la préfecture ont retenu des projets de ZAEnR (pour St Michel, toutes les zones proposées ont été retenues). Le conseil municipal doit désormais donner son avis sur ces zones retenues. Cela permettra ensuite au Préfet d'arrêter définitivement les ZAEnR applicables sur la commune de Saint Michel.

Afin de permettre à la France de respecter ses engagements internationaux, la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables doit contribuer à atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Le développement des énergies renouvelables est en effet l'un des piliers de la stratégie énergétique de la France. Les territoires sont au cœur de cette stratégie et les élus locaux que vous êtes, des acteurs essentiels.

La loi vous a en particulier confié le rôle de définir des zones d'accélération pour les énergies renouvelables afin de mieux planifier l'implantation des projets et faciliter leur appropriation, tout en offrant des avantages en matière de délais d'instruction et de soutien financier. Vous vous êtes pleinement engagés dans cette démarche en identifiant des secteurs de votre commune pour l'accueil de projets et me les avez soumis pour arrêt. Je tiens à saluer votre mobilisation dans cet exercice qui contribue à relever collectivement le défi de la transition énergétique dans lequel nous sommes engagés.

En Auvergne-Rhône-Alpes, compte tenu de l'inexistence du comité régional de l'énergie (CRE), la procédure décrite par le Code de l'énergie ne peut pas être suivie intégralement. En conséquence et afin de ne pas pénaliser les communes qui se sont mobilisées pour définir des zones d'accélération, j'engage dès à présent une première phase d'arrêt de ces zones. Dans ce cadre, à l'issue d'une phase de vérification de leur régularité par mes services, j'ai l'honneur de soumettre à votre avis la cartographie des zones retenues à l'échelle de votre commune. Votre avis, exprimé par délibération du conseil municipal, devra m'être communiqué avant le 30 octobre 2024, à l'adresse électronique suivante :

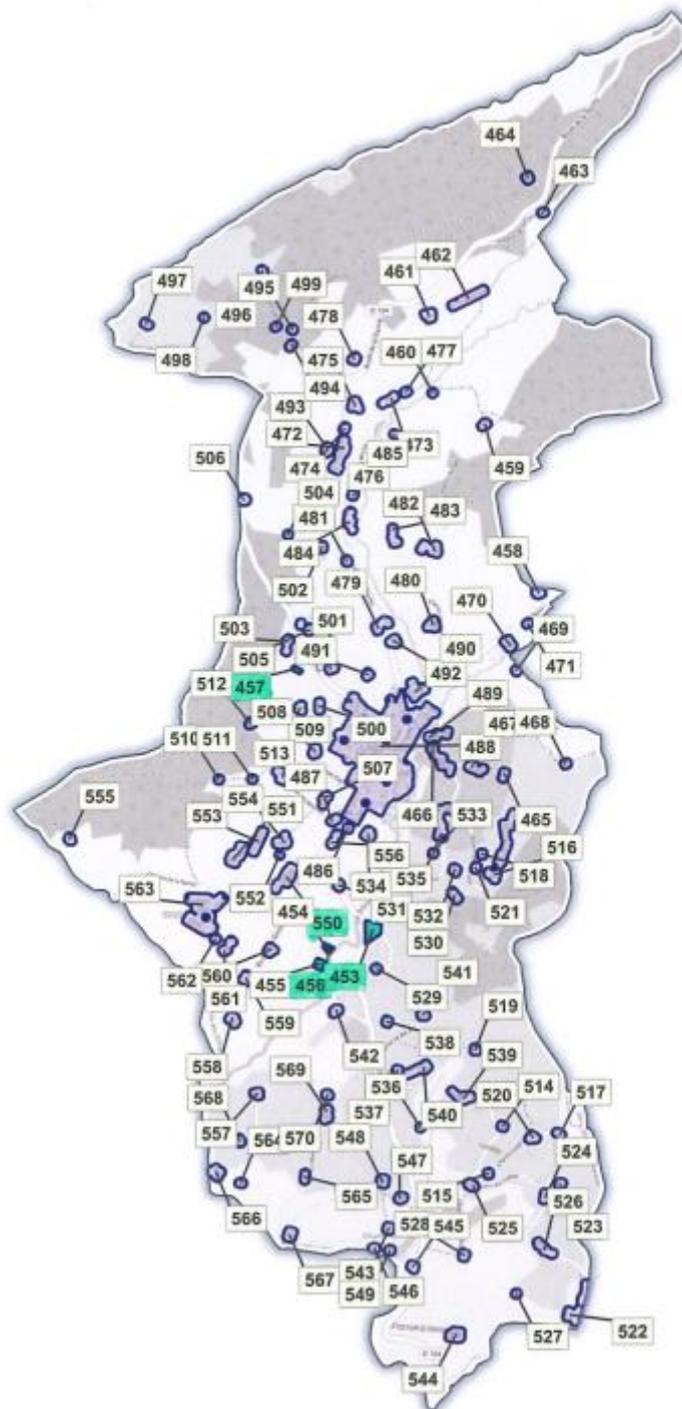
ddt-tee@drome.gouv.fr

Sans retour de votre part dans ce délai, les zones retenues pour votre commune seront arrêtées par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, l'analyse technique conduite au niveau régional met en évidence que le volume de zones d'accélération identifiées à ce jour ne permettra pas l'atteinte des objectifs définis au niveau régional pour toute filière d'énergie renouvelable. En conséquence, comme prévu par la loi, une seconde phase d'identification des zones d'accélération est engagée avec une échéance à fin novembre 2024. Elle donnera lieu à un nouvel arrêté emportant l'arrêt des zones d'accélération complémentaires. Il vous est donc possible, si vous le souhaitez, de poursuivre la démarche.

S'agissant de l'effet des zones d'accélération, je tiens à vous rappeler que l'implantation de projets dans ces zones bénéficiera d'une meilleure acceptabilité locale, d'allègements procéduraux et d'avantages financiers. Cependant, ces zones ne constituent pas des autorisations de projets et ne présagent pas des suites qui pourraient être réservées aux demandes d'autorisation qu'un porteur de projet doit solliciter conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil municipal émet un avis favorable concernant les zones retenues par les services de l'Etat et figurant en annexe.



Voté à l'unanimité

ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE A 1031, SITUEE RUE DU CHALON, POUR REGULARISATION

Les propriétaires de la parcelle A 1032, située 300 Rue du Chalon, vendent leur maison. Or, en préparant ce dossier de vente, l'étude de Me BERLIOZ-RICETTI à Peyrins s'est rendu

Finalement, cet acte notarié n'a jamais été réalisé et le notaire propose à la commune, si le conseil municipal le souhaite, de régulariser la situation.

Voté à l'unanimité

Arrivée de Séverine CAPOGNA

PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LES SERVICES DECHETS, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE VALENCE ROMANS AGGLO

Comme chaque année, Valence Romans Agglo établit un rapport d'activité sur les services qu'elle gère et dont la commune est bénéficiaire. Ces rapports, joints à la convocation, doivent faire l'objet d'une présentation et d'une prise d'acte en conseil municipal.

Résumé du RPQS Prévention et gestion des déchets

Les chiffres clés

- 224 000 habitants desservis
- 116 314 tonnes de déchets collectés (tous flux confondus)
- 13 déchèteries gérées
- 2 359 conteneurs d'apport volontaire installés
- 108 747 bacs individuels de tri répartis sur le territoire
- 2 476 composteurs individuels distribués gratuitement

Les faits marquants de 2023

Performance du service

- Mise en place d'un Contrat de performance des déchets ménagers et assimilés sur 4 communes représentant 50 % de la population
- Adaptation des horaires d'ouverture des déchèteries lors de la canicule de juillet 2023

Optimisation du service

- Déploiement de la collecte en apport volontaire sur 48 communes sur les 49 ciblées
- Réduction des fréquences de collecte sur les communes urbaines
- Diminution de la quantité de déchets collectés (-7,11 % pour les ordures ménagères résiduelles)

Stratégie durable

- Remplacement des véhicules de collecte diesel par des camions roulant au bioGNV
- Acquisition du premier camion au bioGNV et de véhicules utilitaires électriques pour le service de collecte de l'Agglo
- Développement du compostage avec 2 476 composteurs individuels distribués et 181 sites de compostage collectif accompagnés

Perspectives 2024

- Mise en place d'horaires d'été sur l'ensemble des déchèteries

- Déploiement d'un nouveau schéma directeur des déchèteries
- Poursuite du déploiement de nouvelles filières (déchets du bâtiment, articles de sport, de bricolage et de jardin)
- Poursuite de l'optimisation du service et limitation de l'impact environnemental de la collecte
- Évaluation de l'adéquation des fréquences de collecte en porte-à-porte aux besoins des usagers sur les zones urbaines

Résumé du RPQS Eau potable

Les chiffres-clés

- 37 ressources en eau exploitées
- 22 stations de production
- 3 538 km de réseau de distribution
- 105 732 abonnés
- 13,5 millions de m³ consommés
- Tarif TTC 2023 uniformisé : 1,88 €/m³ (pour une facture de 120 m³)

Les faits marquants de 2023

Qualité de l'eau

- Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (indicateur de performance règlementaire) : 99,45 %
- Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (indicateur de performance règlementaire) : 97,95 %
- Mise en place d'un traitement au charbon actif pour éliminer les PFAS dans deux stations de production (investissement de 400 000 €)

Sécurisation de l'approvisionnement

Face aux défis du changement climatique, Valence Romans Agglo a lancé d'importants travaux pour sécuriser l'alimentation en eau du territoire :

- Sécurisation de 7 points stratégiques prioritaires
- Développement d'interconnexions entre les réseaux
- Renforcement des capacités de production et de stockage

Protection des ressources

- 8 captages classés prioritaires sur le territoire
- Accompagnement de 100 agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques
- 39 agriculteurs engagés dans le dispositif de Paiements pour services environnementaux (268 405 € d'aides directes)

Performance des réseaux

- Rendement moyen du réseau : 82,3 %
- 30 176 mètres linéaires de réseaux renouvelés en 2023

Perspectives 2024

- Poursuite du plan de sécurisation interservices de la distribution d'eau à l'horizon 2040
- Déploiement des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

- Lancement et poursuite des schémas directeurs d'alimentation en eau potable
- Préparation du plan pluriannuel d'investissement 2026-2032

Résumé du RPQS Assainissement collectif et non-collectif

Les chiffres-clés

- 88 742 abonnés
- 1 629 km de réseaux de collecte d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales
- 17,3 M de m³ collectés et traités sur les stations de traitement des eaux usées
- 80 agents
- 11 961 installations d'assainissement non collectif
- 44 stations de traitement des eaux usées

Les faits marquants de 2023

Performance du réseau

- Mise en service du nouveau poste de refoulement de la Presle à Romans-sur-Isère
- Démarrage des travaux du raccordement du hameau de la Vanelle à Granges-lès-Beaumont à la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère
- Mise en place de capteurs H2S dans les réseaux sur une dizaine de points sensibles du territoire

Infiltration des eaux pluviales

- Déconnexion de plus de 10 ha de surfaces raccordées aux réseaux unitaires (objectif annuel de 5 ha largement atteint en 2023)
- Inauguration du parking didactique de gestion des eaux pluviales sur le site de Mauboule à Valence

Stratégie durable pour un avenir écologique

- Approbation d'un plan d'actions pour une compétence assainissement « bas carbone, circulaire et résiliente »
- L'adoption fin 2023 d'une stratégie ambitieuse par Valence Romans Agglo pour le cycle de l'eau.

Perspectives 2024

- Poursuivre les travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Romans-sur-Isère
- Finaliser les négociations avec la CNR concernant la construction du futur poste de relevage de l'Épervière à Valence avec le transfert à l'Agglo des charges supportées intégralement par la CNR.
- Remettre à plat la stratégie du Service public d'assainissement non collectif avec incidemment le vote de nouveaux tarifs.
- Réorganiser la direction Assainissement, eaux pluviales et rivières
- Poursuivre la consolidation des outils techniques

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports sur la qualité du service des services déchets, eau potable et assainissement pour l'année 2023, établis par Valence Romans Agglo.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début septembre :

- Dépôts :
 - PC pour un abri de jardin et une piscine 4 Impasse de la Rivere
 - PC modificatif pour un changement de toiture et d'ouvertures 25 Rue Côte Maréchale
 - CUa des parcelles quartier La Plaine
 - CUa pour la vente d'une maison 7 Rue du Clos Marie
- Décisions :
 - Accord pour un PC pour un abri de jardin et une piscine 4 Impasse de la Rivere

Prévoyance – Maintien de salaire / participation employeur

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'employeur public a l'obligation de contribuer au financement de la prévoyance de ses agents. Cette participation est d'un montant minimum de 7 €/mois par agent. Il s'agit des contrats d'assurance « maintien de salaire » souscrit par les agents. Cette assurance est une faculté pour les agents, qui peuvent y souscrire ou pas ; en cas d'arrêt maladie avec passage à demi-traitement, l'assurance vient compléter le salaire à hauteur de 90% ou 95%.

Pour information, à compter du 1^{er} janvier 2026, ce sera la participation de l'employeur au financement de la complémentaire santé qui deviendra obligatoire, pour un montant de minimum 15€/mois par agent.

Une délibération doit être prise concernant la participation à la prévoyance. Cette délibération sera à adopter en fin d'année après réception de l'avis du Comité social territorial. Toutefois, le conseil municipal doit envoyer son projet de délibération pour avis au Comité social territorial et doit donc d'ores et déjà prévoir les modalités de participation envisagées pour 2025.

Ainsi, la loi offre plusieurs possibilités :

- La mairie peut adhérer elle-même à un contrat d'assurance groupé (auprès d'une compagnie d'assurance) pour la prévoyance, proposer ce contrat aux agents et fixer la part prise en charge chaque mois par la mairie à :
 - o Soit 7€/mois/agent (montant minimum)
 - o Soit un montant plus élevé (exemple : 10€/mois/agent)
- Chaque agent peut de lui-même contacter un assureur et souscrire un contrat prévoyance. Une attestation de souscription lui sera remise, à transmettre à l'employeur et la commune ne viendra alors participer au financement que si l'agent dispose bien d'un contrat d'assurance prévoyance effectif. Dans ce cas, la commune prévoit dans sa délibération de ne pas adhérer à un contrat de prévoyance mais de participer au financement de contrats individuels labellisés à hauteur de :
 - o Soit 7€/mois/agent (montant minimum)
 - o Soit un montant plus élevé

A l'issue du conseil municipal du 15 octobre, il est donc nécessaire d'avoir défini :

- Les modalités de participation (contrat groupe ou contrats individuels labellisés)
- Le montant de la participation par mois par agent

Au regard du nombre d'agents concernés (2), la deuxième option semble la plus intéressante pour la commune :

- Un contrat groupe pour deux agents ne proposera jamais des prix plus intéressants qu'une souscription individuelle des agents
- Pas de temps de gestion de ce contrat groupe pour le secrétariat. Ainsi, en cas d'arrêt maladie avec passage à demi-traitement par exemple :
 - o Si l'agent a souscrit un contrat individuel, c'est à lui de contacter son assurance pour percevoir le solde de son salaire
 - o Si l'agent a souscrit à un contrat groupe, c'est au secrétariat de gérer l'envoi des justificatifs pour le compte de l'agent
- Liberté laissée aux agents d'adhérer ou pas à un contrat de prévoyance personnel

De plus, compte tenu des délais de décision actuelle, il paraît plus simple de participer aux contrats individuels souscrit par les agents. Si à l'avenir les élus souhaitent finalement opter pour le recours à un contrat groupé, cela sera possible ; il faudra simplement adopter une nouvelle délibération.

Pour information, le SIVOS des Collines, en conseil syndical le 7 octobre, a fait le choix de participer à hauteur de 7 € par mois par agent sur les contrats individuels labellisés.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal proposent de faire de même pour les agents communaux, soit proposer à l'avis du Comité social territorial :

- Une participation sur des contrats individuels labellisés
- Une participation à hauteur de 7 €
- Une augmentation de la participation pourra être envisagée à l'avenir

Arrivée de Jérôme GUILLOUD

Repas de fin d'année / colis

Le repas de fin d'année sera organisé le samedi 7 décembre.

✓ Menu :

Le traiteur, Maxence KARABALIAN, propose deux entrées et plats à choisir. Le choix fait par les membres du conseil municipal est le suivant :

- Entrée : Duo de saumon
- Plat : Pintade farcie mousseline et morilles

✓ Personnes invitées :

La question est posée : faut-il maintenir l'invitation au repas à partir de l'âge de 65 ans ou plus tard (comme la plupart des autres communes) ? Faudrait-il augmenter la tranche d'âge un peu chaque année ? Plusieurs années d'un coup ?

L'an dernier, 105 personnes au total avaient été invitées pour le repas ou le colis. Cette année, en maintenant à 65 ans, cela ferait 110 personnes invitées soit 69 personnes de plus de 70 ans et 41 personnes entre 65 et 69 ans (dont 6 personnes qui ont 65 ans en 2024).

Il est finalement fait le choix de maintenir la participation au repas dès 65 ans (puis colis à partir de 70 ans). Selon le coût pour la commune, il pourrait être envisagé de prévoir une animation musicale lors de cette journée.

PCS

La chargée de mission de Valence Romans Agglo, Bénédicte FAURE, a étudié le projet de PCS. Lors du rendez-vous de restitution, quelques remarques ont été émises mais dans l'ensemble, elle a souligné la grande cohérence et documentation du projet. Elle a proposé également à l'avenir de faire un exercice d'entraînement sur table.

D'ici la fin de l'année, le PCS sera finalisé, comme demandé par la préfecture.

D'ultimes réunions sont à prévoir pour finaliser les points suivants :

- Présenter aux « personnes ressources » le contenu du PCS et leur rôle en son sein
- Prévoir le circuit voiture pour donner l'alerte : à faire avec plusieurs élus un lundi soir
- Acheter le petit matériel prévu dont un groupe électrogène. Deux devis ont été faits : à voir selon le besoin et le prix quel matériel choisir.

Travaux Rue du Chalon

La réunion publique à destination des riverains de la Rue du Chalon a eu lieu le 11 octobre. Huit personnes (sur vingt-cinq) étaient présentes.



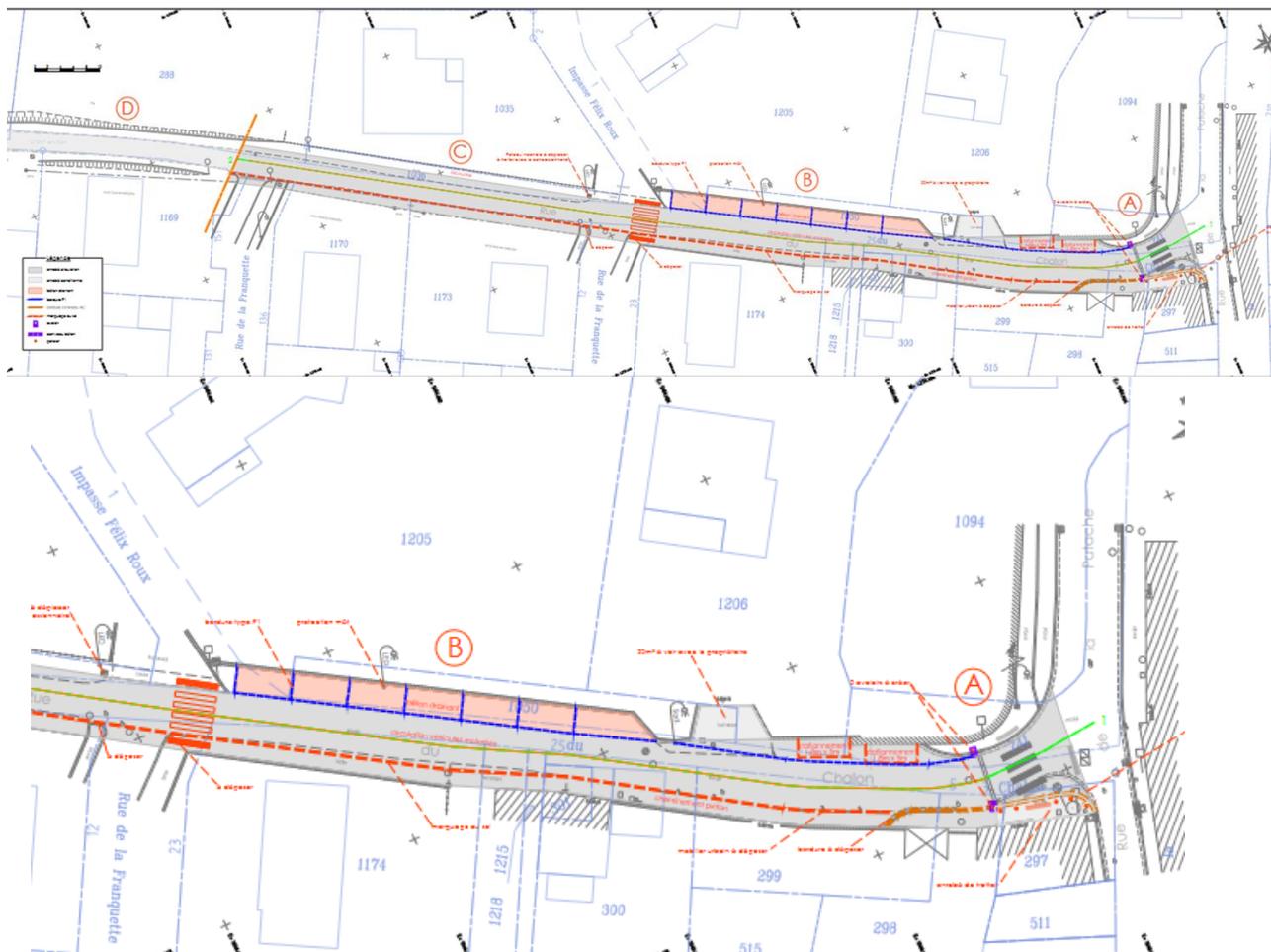
Aménagement rue du Chalon

Objectif:

- Remise en état de la voirie
- Création d'un chemin piétonnier pour desservir les lotissements
- Améliorer la gestion des eaux de pluie par reprofilage de la chaussée et création d'avaloirs
- Désimperméabiliser les zones de parking

Réalisation:

- Etude – suivi de travaux: ACTIF (P. Benistand)
- Maitre d'ouvrage : Mairie de Saint Michel sur Savasse
- Maitre d'oeuvre : Sté TP Réalisations
 - Sous Traitant : Sté Bonnardel (décaissement, pluvial)
 - Sous traitant : Sté x (réalisation béton drainant sur parking)
 - VRA : éclairage public pour enlèvement poteau béton et mise en place nouveau candélabre.



Planning prévisionnel travaux:

- Semaines 43 à 44 (21/10 au 1/11) décaissement, préparation sol
- Semaines 45 à 46 (4/11 au 15/11) pose de bordures, préparation revêtement
- Semaines 47 à 48 (18/11 au 29/11) réalisation des revêtements
(peut être sujet à modification suivant intempéries)

Contraintes:

Pendant toute la période des travaux:

- stationnement interdit rue du chalon (report sur place valfontaine, place des gaminoux et place des muriers)
- route fermée à la circulation de 8h à 18h.

Les travaux seront réalisés par tranche.

Au niveau des subventions :

- Accord de Valence Romans Agglo au titre du fonds de concours pour 34 877 € (pour les travaux de la Rue du Chalon + les travaux de voirie 2024)

- Accord de Valence Romans Agglo pour la désimperméabilisation des places de stationnements (utilisation d'un béton drainant plutôt que de l'enrobé) : environ 3 200€
- Toujours en attente de Département (arbitrage en 2025) : il a été rappelé à Emmanuelle ANTHOINE et David BOUVIER l'importance de cette subvention pour la viabilité du projet (participation prévisionnelle du département à 50 %, soit 39 663,50 €).

Cérémonie du 11 novembre

Le rendez-vous, pour la cérémonie du 11 novembre, est fixée au cimetière, devant le monument aux morts, à 11 heures.

Les modalités d'organisation (vin d'honneur, gerbe) sont à prévoir.

Cartes de vœux 2025

L'Agglo propose des modèles de carte de vœux. A la majorité, il est décidé de valider le projet de carte de vœux proposé par le service communication de Valence Romans Agglo et :

- D'y ajouter le rendez vous pour la cérémonie des vœux (le 17 janvier à 19 heures)
- De demander quelques exemplaires papiers pour pouvoir mettre à disposition lors de la cérémonie des vœux

Bulletin municipal

La préparation du bulletin municipal de décembre va débuter. Les prochaines réunions sont prévues le jeudi 17 octobre à 20h (afin de définir le contenu de ce nouvel exemplaire) et le jeudi 7 novembre à 20h.

Prochaines dates

- Manifestations à venir :
 - Cyclo-Cross du VSRP le dimanche 27 octobre à l'Espace du Bagnol
 - Halloween par l'Amicale Laïque le samedi 2 novembre à l'Espace du Bagnol
- Congrès des Maires de la Drôme le mercredi 16 octobre
- Visioconférence organisée par l'AMF sur la fin du réseau cuivre le jeudi 17 octobre de 14h à 16h
- G11 le Samedi 19 octobre à partir de 9h30 à Geysans
- Webinaire d'information générale de la part du Préfet le lundi 28 octobre de 10h à 11h30
- Webinaire organisé par le SDED et Enedis sur le fonctionnement de la distribution de l'électricité le mercredi 30 octobre de 17h30 à 18h30
- Comité de pilotage sur le Plan de déplacement urbain par Valence Romans Mobilités le lundi 9 décembre de 14h à 16h à Valence
- Prochain conseil municipal : le mardi 5 novembre à 20 heures

Divers

- Une rencontre a eu lieu le 15 octobre après-midi avec le référent Citéo de Valence Romans Agglo en charge des ordures ménagères. Le but était d'identifier les points de dépôt sauvage et le coût pour la commune de l'entretien des points d'apport volontaire. Une subvention annuelle de 1 700 € sera versée par l'Agglo à partir de 2025 pour « compenser » la gestion de ces points d'apport volontaire et de la compétence déchets par la commune à la place de Valence Romans Agglo.
- Le Maire a également rencontré le chargé de mission économie de Valence Romans Agglo ; au cours de l'entretien, il a été question de résilience territoriale.

- Une réunion a eu lieu début octobre avec les conseillers départementaux Emmanuelle ANTHOINE et David BOUVIER pour faire le point sur les dossiers de subvention en cours. Les dotations versées ont été confirmées (14 000 € environ pour l'entretien de la voirie, 8 000 € de reversement des droits de mutation). A l'avenir, le budget du Département sera de plus en plus contraint.
- L'association Maisons paysannes de la Drôme est venue à la rencontre des élus. Une exposition et une conférence sur les matériaux à privilégier en cas de rénovation de bâti ancien pourraient être organisées en lien avec Montmiral.
- Cette année, les illuminations de Noël dans les villages sont autorisées entre le 27 novembre et le 6 janvier.
- Le nouveau président de l'Amicale Laïque est venu se présenter en mairie. A l'avenir, il pourrait être proposé à l'Amicale d'imprimer leurs documents en mairie, moyennant une refacturation.
- La commune pourrait prochainement faire l'acquisition d'un nouveau tracteur. Cet équipement a 3 000 heures et serait vendu 20 000 €. Néanmoins, il est sans cabine ; les discussions sur cet éventuel achat sont donc en cours.
- Il a été fait à la mairie une proposition de projet à destination des personnes âgées. Il s'agit d'un projet gratuit, basé sur la réalité virtuelle thérapeutique, conduit pendant un an.
- Il y a actuellement un problème avec Google Map puisque la plupart des rues du village sont identifiées comme « Impasse de la Rivere » (alors que le site gouvernemental « base adresse locale » a été mis à jour et toutes les adresses de la commune répertoriées). D'après le service contacté, il s'agit d'un bug de Google qui devrait être réglé lors d'une éventuelle prochaine mise à jour.

Tour des commissions

- Commission cadre de vie :
 - o La production de l'enseigne pour la mairie a été relancée auprès du prestataire.
 - o Le maçon a également été relancé pour une nouvelle proposition, moins onéreuse, pour l'aménagement du parvis de l'église.
 - o L'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission sera la décoration de la Salle du Conseil municipal.
- SIVU :
 - o Une réunion avec les associations concernant l'organisation du marché de Noël est prévue le 21 octobre. Un stand est à rajouter pour la promotion du don d'organes. Une proposition de spectacle de rue a été faite ; si une association souhaite se lancer avec les artistes, cela pourrait être envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL